

CHARTRE DE DEONTOLOGIE

INSIDE-RH agit pour le compte de toute institution cliente, qui nous missionne pour la recherche et l'évaluation de candidats à une fonction préalablement définie.

Nous recherchons l'adéquation des hommes à leurs futures responsabilités et nous appliquons à concilier ainsi, l'épanouissement des personnes et l'efficacité des entreprises.

1. Nous exerçons notre profession dans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine. Nous sommes, en particulier, respectueux de la vie privée et ne pratiquons aucun principe de discrimination ethnique, sociale, syndicale ou mutualiste, sexiste, politique, religieuse ou de discrimination portant sur le handicap, l'âge, l'état de santé, l'apparence physique, les caractéristiques génétiques, les orientations sexuelles ou les mœurs.
2. Notre démarche est soumise à obligation de moyens ; il nous incombe de mettre en œuvre l'ensemble des moyens convenus contractuellement pour optimiser la réussite de la mission.
Le succès final repose sur une relation de confiance et de transparence réciproques entre l'entreprise et **INSIDE-RH**.
3. Nous intervenons sur la base d'une proposition écrite qui reformule le besoin de l'entreprise, définit le contenu et les modalités de la mission, précise la méthodologie utilisée et les conditions contractuelles.
4. Nous n'acceptons que des missions que nous estimons, en conscience, correspondre à notre formation et à nos capacités.
5. Nous nous soumettons à une obligation de réserve et à un engagement de confidentialité et nous interdisons d'utiliser les informations que nous recevons de l'entreprise, à d'autres fins que la réussite de la mission.
6. Nous nous engageons à établir des relations d'un même niveau de qualité, en termes de confiance, de transparence, de confidentialité, avec les candidats potentiels ou déclarés, qu'avec l'entreprise.
Nous attendons le même niveau d'engagement de la part de l'entreprise qui nous missionne, vis-à-vis des candidats que nous lui présentons.
7. Nous nous interdisons de transmettre à un tiers, le CV d'une personne, sans son accord.
8. Nous tenons informé nos interlocuteurs, entreprise et candidats, de l'évolution de la mission.
9. Nous mettons en œuvre des méthodes validées, que nous maîtrisons et qui présentent des garanties de sérieux, d'efficacité et d'objectivité. Si nous utilisons des sous-traitants, nous nous assurons que ceux-ci se conforment aux règles de la présente charte.
10. Nous nous obligeons à n'évaluer les candidats et à ne formuler nos appréciations, qu'au regard de compétences et comportements, en relation avec un poste à pourvoir.
Nous informons les candidats de la nature des techniques que nous employons.
11. Nous communiquons à l'entreprise, une restitution orale ou écrite de l'évaluation des candidats retenus. Nous donnons au candidat qui le demande, une restitution globale, orale ou écrite, non divergente de cette évaluation.
12. Nous ne recevons aucune rémunération de la part de candidats, déclarés ou potentiels.
13. Nous aidons le candidat et l'entreprise à parvenir à une compréhension mutuelle des éléments constitutifs de leur décision.
14. Nous apportons à l'entreprise et au candidat recruté, au minimum pendant la période d'essai, le suivi nécessaire pour assurer l'intégration du candidat.
15. Nous observons les règles d'une concurrence loyale, à l'égard de nos confrères.
16. Nous avons le souci de l'amélioration constante de la qualité de nos techniques, ainsi que de la compétence professionnelle de nos consultants et de l'ensemble de nos collaborateurs.
17. Nous avons le souci d'échanger avec nos pairs et de transmettre notre expérience et notre savoir-faire.
18. Nous apportons volontiers et bénévolement notre conseil aux personnes que nous rencontrons, dans la limite de nos compétences et de nos expériences.

INSIDE-RH S'ENGAGE A RESPECTER ET A FAIRE RESPECTER PAR SES COLLABORATEURS, L'ENSEMBLE DES PRINCIPES ENONCES DANS CETTE CHARTE.